Mesdames messieurs, chers concitoyens
Nous sommes aujourd'hui réunis pour célébrer notre fête nationale le 14 juillet et un évènement historique qui par son ampleur et ses conséquences détermine encore aujourd'hui notre système politique.
Je vous invite à nous replonger dans cet évènement majeur de notre histoire.
Printemps 1788 : La France est au bord du gouffre : les caisses sont vides.
La crise économique, le soutien aux insurgés américains ont contribués fortement à vider les caisses du Royaume… Le déficit s'amplifie.
Inondations, mauvaises récoltes, hausse spéculative du prix du pain dont profitent nobles et bourgeois, alimentent l'effervescence du peuple exsangue !
C'est 25 millions de français, paysans, manoeuvriers, petits artisans et commerçants qui entretiennent, par leur travail, un petit nombre de privilégiés.
Le roi cherche de nouveaux impôts et, ne pouvant plus rien prendre aux pauvres, c'est vers les classes de privilégiés qu'il va se tourner.
Il décide de réformer les institutions judicaires et territoriales et de réduire considérablement les droits des parlements pour imposer de nouveaux impôts.
Le parlement de Paris refuse d'enregistrer les édits royaux qui risquent de compromettre leurs privilèges. Le roi passe en force !
Lettres de cachet, exil du parlement, retour du parlement, séances houleuses.
Jusqu'à cet édit royal qui propose d'ôter aux parlementaires leur droit de regard sur les édits royaux et leur droit de « remontrance ».
L'aristocratie parlementaire se cabre.
Dès lors tout va aller très vite !
Des mouvements populaires éclatent dans presque toutes les provinces de France.

Le plus important de tous ces mouvements va prendre le caractère d'une insurrection.
Il se déroule à Grenoble : c'est la célèbre journée des tuiles.
Grenoble, 7 juin 1788, jour de marché.
Sur les places de la ville, où se mêlent les paysans des campagnes environnantes et petits artisans, la tension est à son comble !
La rumeur fait état de troupes aux portes de la ville…le tocsin sonne !
Le gouverneur décide d'engager la garnison qui tente de disperser les contestataires. Certains d'entre eux grimpent sur les toits et se saisissent de pierres et des tuiles qu'ils projettent sur les soldats.
L'ordre de tirer sur la foule est donné !
On relèvera deux morts et une vingtaine de blessés.
Une assemblée très rapidement va se réunir dans la ville, le 14 juin 1788.
Elle décide la convocation d'une assemblée représentative de la province selon les règles des Etats Généraux du royaume.
Le 21 juillet 1788, les élus du Dauphiné, 50 pour le clergé, 165 pour la noblesse, 276 pour le Tiers Etat, tiennent séance au château de Vizille.
Affirmant pour la première fois la volonté de mettre en échec le pouvoir royal, ils lancent un appel à la nation toute entière pour définir, par la voix des Etats généraux, un nouvel ordre politique.
La royauté de droit divin vient de subir son premier revers !
La situation de l'état est de plus en plus critique…
Le roi rappelle son ancien ministre Necker et confirme pour le 1ier mai la réunion des Etats Généraux.
Les lettres de convocation sont envoyées avec le règlement des élections qui surprend dans une clause : « Que des extrémités du royaume et des

habitations les moins connues, chacun fut assuré de faire parvenir au roi ses voeux et ses réclamations… »
Invités à se plaindre, les sujets du roi ne vont pas se priver !
Une marée de doléances déferle dans tout le royaume !
On a recensé plus de 60 000 cahiers mais c'est certainement plus qui sont rédigés.
Ce qu'ils mettent en lumière ? C'est dix siècles de monarchie absolue !
Dans la semaine qui précède l'ouverture des Etats Généraux, déjà 800 députés sont présents à Versailles… mais rien n'est prêt pour les accueillir.
Quant au roi, il chasse comme à son habitude !
Ces 800 députés apprennent, au dernier moment, le report de l'ouverture des Etats Généraux au 4 mai.
Le 2 mai, le roi accueille les députés des trois ordres. En fait, il accueille surtout la noblesse et le clergé ! Les députés du tiers attendent comme un troupeau !
Quand leur tour arrive, ils devront juste se contenter d'apercevoir de loin le souverain !
4 mai 1789 : les 1139 députés élus à l'assemblée des Etats Généraux se réunissent enfin.

Ils se rendent à l'église St Louis de Versailles pour une grande messe, dans une procession solennelle selon un ordre protocolaire imposé et vexatoire.
Les représentants du Tiers, en costumes sombres, précède la noblesse qui en costumes parés d'or et de pierreries précède les curés en soutane noire suivis par le haut clergé en habits soyeux violets ou pourpres.
Et pour finir, le roi ferme la marche en majesté.
Un spectacle bien « Imposant » mais « imprudent » « car il fît ressortir l'inégalité des trois ordres ! » notera madame de Staël dans ses mémoires.

Par cette procession le ton général est donné ! Un ton qui augure mal de la suite !
5 mai 1789 : c'est dans la salle des Menus Plaisirs, entrepôt royal pour les décors de l'opéra que s'ouvrent, enfin, les Etats Généraux.
Le roi entre en scène.
Au lieu de saluer l'évènement auquel il a consenti, certes de mauvais gré, il se lance dans un discours amer sur l'état du royaume.
A part ses voeux pour « le bonheur de la Nation », le roi n'évoque nullement le vote par tête, tant attendu pars le Tiers.
L'intervention du garde des sceaux, qui fait suite au discours du roi, n'apporte aucune réponse claire sur ce problème fondamental.
L'affrontement entre le Tiers Etat et les deux autres ordres devient inévitable.
La première escarmouche a lieu le lendemain, 6 mai, au matin.
Le clergé et la noblesse se réunissent en dehors du Tiers état, lui signifiant ainsi qu'ils refusent de siéger avec lui.
Qu'à cela ne tienne, le Tiers gardant, son sang-froid part s'installer dans la salle des Menus Plaisirs, désertée par les deux autres ordres.
Il se rebaptise et se reconstitue en assemblée des « Communes », se reconnaissant comme représentants légaux de leurs mandants après la vérification de leurs pouvoirs et affiche une résistance à « outrance » !
Le Tiers va, pendant plus d'un mois, tenir tête au roi en refusant de vérifier les pouvoirs sans la présence des deux autres ordres.
Intervenant le 10 juin, aux Etats Généraux, l'abbé Sieyès, député du Tiers, va formuler la question centrale que cette Assemblée doit résoudre :
« Qu'est – ce que le Tiers état ? Tout ! Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien. Que demande-t-il ? À devenir quelque chose. »

Il rappelle ainsi que le Tiers est « toute la nation ». Qu'Il représente à lui seul 98% du pays !
Sieyès suggère au Tiers de « sommer » les deux autres ordres de se rendre dans la salle des Etats pour assister et se soumettre à la vérification commune des pouvoirs.
L'idée est retenue, mais, elle est adoucie sous la forme « d'une invitation ».
Des députés libéraux de la noblesse, proches du peuple, s'unissent alors au Tiers état. Ce nouveau groupe, ainsi constitué, se déclare Assemblée Nationale.
Ce mouvement d'union des ordres va s'amplifier les jours suivants, jusqu'à ce que la masse du clergé bascule vers cette nouvelle Assemblée Nationale.
Un tiers des députés de la petite noblesse vote aussi la réunion des trois ordres.
Vents mauvais pour le haut clergé et la HAUTE noblesse qui se hâtent d'aller prêcher à leur souverain, la plus ferme des résistances.
Le Roi annonce qu'une réunion des trois ordres aura lieu le 22 juin à la salle des Menus Plaisirs.
Afin de se préparer, l'Assemblée Nationale a besoin de siéger pour vérifier les pouvoirs de son ordre et ceux du clergé. Elle se donne un président, Bailly.
Dès leur arrivée, ils ne peuvent que constater que la salle est gardée par des soldats qui leur en interdisent l'entrée.
Qu'à cela ne tienne ! L'Assemblée Nationale a décidé de siéger et bien elle siégera !
C'est dans une salle voisine, au Jeu de Paume, que les députés se retrouvent.
Et ce lieu va être le théâtre d'un serment solennel : le Serment du Jeu De Paume. Je vous en livre un extrait :
« L'Assemblée Nationale […] arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler

partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie… ».
Après ce serment, les députés se donnent rendez-vous pour le lendemain.
Stupéfaction et colère ! L'entrée de la salle leur est interdite, au prétexte que le frère du roi a décidé d'y jouer au jeu de paume avec quelques nobles !
Le Tiers décide alors de se réunir désormais à l'église St Louis, où les membres du clergé présents réaffirment leur rattachement aux Communes.

Et pendant ce temps-là, le roi de France, incapable de résoudre ce problème autrement que par la force, prépare une sorte de « coup d'état ».
Il retarde à nouveau la séance au 23 juin, ce qui va donner le temps à ses troupes de mettre la ville de Versailles en état de siège.
Les gardes françaises et suisses bloquent les principaux axes, signifiant ainsi à la foule accourue de Paris, qu'une épreuve de force va s'engager.
Le 23 juin, la cérémonie a lieu comme prévu dans la salle des communes.
Mais le peuple n'y est pas invité et la séance se tiendra à huis clos.
Le roi commence son discours sur un ton doucereux mais, au fil des phrases, il va se durcir pour devenir menaçant.
Tout ce dont rêvait l'Assemblée est balayé dans la déclaration du roi.
L'Assemblée est bouleversée par la violence du langage.
Mais ce qui va choquer le plus, c'est la conclusion de la harangue du roi :
« Ceux qui par des prétentions exagérées, ou par des difficultés hors de propos, retarderaient encore l'effet de mes intentions paternelles, se rendraient indignes d'être regardés comme français… ».
Pas français ! Le mot est lâché ! Insulte suprême pour des représentants du peuple français !

Le roi ayant ordonné que les députés se séparent et rejoignent leurs ordres respectifs, la majorité du haut clergé et une grande partie de la noblesse s'exécutent.
Surpris, abasourdis, les députés du tiers et le bas clergé ne bougent pas.
C'est Mirabeau qui, se dressant sur son banc, va par sa fougue, rappeler aux députés qu'ils sont mandatés par ceux qui les ont élus : « …que 25 millions d'hommes attendent un bonheur certain… Où sont les ennemis de la nation ? Je vous demande de vous enfermer dans la religion de notre serment : il ne permet de nous séparer qu'après avoir fait la Constitution… ».
Interpellé par le marquis de Dreux-Brézé, maître des cérémonies du roi, qui souhaite une réponse pour la suite des évènements, Mirabeau réplique : « Nous ne quitterons la place que par la force des baïonnettes ! »
Le président de l'assemblée Bailly enjoint poliment le maitre des cérémonies de sortir : le marquis de Dreux-Brézé ne demande pas son reste !
C'est à l'abbé Sieyès que revient l'honneur de conclure.
Il incite les députés à résister, en leur rappelant leur serment de « rétablir le peuple français dans ses droits ».
Avant de se séparer, afin de se prémunir de tout arbitraire l'Assemblée Nationale prend un dernier arrêté qui déclare que chaque député est inviolable.
Folle journée qui fera dire à l'historien et économiste Tocqueville des années plus tard : « quand je considère la Révolution, française […] ce qui me frappe le plus c'est moins le génie de ceux qui l'ont servie […] que l'imbécilité singulière de ceux qui l'ont fait arriver sans le vouloir… »
L'assemblée souhaite que le roi accepte de conclure un pacte avec la Nation.
Mais les hauts dignitaires de la noblesse et la cour, encouragés entre autre par la reine Marie Antoinette, intriguent auprès du roi. Ils veulent une revanche et vont pousser le roi à reprendre la main par la force de l'armée.
Les régiments affluent autour de Paris.

L'Assemblée Nationale va réagir à ce qui se trame et c'est par la voix de Mirabeau, qu'elle conjure le roi de renvoyer ses troupes.
L'annonce du renvoi du ministre Necker le 11 juillet est ressentie par le peuple comme un nouvel affront. La tension est à son comble !
La colère monte et le peuple de Paris pressentant le danger cherche des armes.
Lorsqu'il s'élance vers la forteresse de la Bastille ce n'est pas pour en découdre. Il veut récupérer de la poudre et des armes. Mais tout va basculer, par un enchainement de malentendus et d'actes de violence.
La Révolution est en marche !
Le soir de cette journée, avant d'aller dormir le roi inscrit dans son carnet : « RIEN » … Il venait de rentrer bredouille de la chasse…
Mais le lendemain, le réveil est tout autre.
Le duc de la Rochefoucauld informe le roi des évènements de la veille.
« Sire, la Bastille a été prise, son gouverneur a été assassiné et le peuple promène sa tête sur une pique. »
« C'est une révolte ? » Questionne le roi.
« Non sire » répond le duc « C'est une révolution. »
Dans la nuit du 4 août 1789 les droits féodaux vont être supprimés, les corvées seigneuriales et autres servitudes personnelles sont abolies.
Quelques semaines plus tard, le 26 août, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen est adoptée par l'Assemblée Nationale Constituante.

Dans sa dimension universelle, ce texte sera une source d'inspiration pour la protection d'autres droits fondamentaux comme en témoigne la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'assemblée générale des Nations Unis en 1948.
J'aimerais vous dire que ces textes m'ont accompagné dans ma formation de citoyen et inspiré dans mon engagement républicain, social et politique.

C'est surtout en tant qu'élu que j'ai pu réaliser la force de notre devise républicaine Liberté Egalité Fraternité, symbole de notre République.
Depuis des années, les luttes sociales se heurtent à un capitalisme agressif qui n'a de cesse que de détruire les acquis sociaux.
En avril 1789 Robespierre écrit : "Une excessive inégalité économique est la source de l'inégalité politique et de la destruction de la liberté. Vous n'avez rien fait pour la liberté si nos lois ne tendent pas à réduire graduellement l'extrême inégalité des fortunes".
Nous sommes de plus en plus confrontés dans nos communes dans nos territoires, à une détresse sociale.
La misère est indigne ! La misère nourrit la colère, la haine de l'autre et la violence.
Depuis quelques mois dans notre pays, un mouvement revendicatif a fait irruption sur la scène politique et sociale : « les gilets jaunes »
Une taxation de trop a fait exploser le sentiment de ne pas compter, d'être relégué, de ne pas être entendu.
Face à la tension et à la radicalisation du mouvement, à la demande de l'association des maires ruraux de France l'AMRF, nous avons mis à la disposition de nos concitoyens, des cahiers afin de leur permettre de faire part de leurs doléances.
A la lecture de certains de ces écrits, j'ai été frappé par la désespérance exprimée, et la récurrence d'un mot : la dignité !
Ce mot a fait écho à un autre mot dans ma mémoire : un mot magnifique, inscrit au fronton de nos mairies : Fraternité.
J'ai pensé à ce qu'il représente : une revendication publique de justice !
Fraternité ! Celle qui rend compte de la dynamique morale et politique de l'attention à autrui, et qui ne laisse pas les plus démunis sur le bord du chemin P a g e

Fraternité ! Qui dans sa dimension humaine, est la source et le fondement de la solidarité.
Fraternité ! Qui garantit la dignité et les droits de tout être humain.
Elle est aussi l'espérance ! Elle est faite de la volonté d'être avec les autres et d'agir ensemble !
Agir ensemble ! Plus que tout « désirer ensemble » rêver ensemble pour un avenir commun, pour un avenir meilleur…
En ce jour de fête nationale qui célèbre notre République, chers compatriotes
C'est ce que je Nous souhaite !
Vive la République
Vive la France